



Hallennes lez Haubourdin, le 25 novembre 2021

## INFORMATION A TOUS LES CLUBS DE LA LIGUE DE TIR NPDC

### **Objet : Relance du dispositif d'aide au développement des Ecoles de Tir dans la Ligue et du dispositif Référent Entraînement Club**

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

La crise sanitaire a stoppé les actions prévues pour le développement des Ecoles de Tir dans la Ligue. Pour la saison 2021/2022, la FFTIR, la Ligue et les Départements ont voté la gratuité de leurs parts dans le tarif des licences.

Le Comité Directeur de la Ligue a souhaité mettre en application le **nouveau dispositif d'aide pour les Ecoles de Tir de 2019** qui fait suite à la baisse importante du nombre d'Ecoles de Tir dans notre Ligue. Suite à la gratuité des licences, nous avons constaté une forte augmentation des inscriptions des jeunes dans les clubs.

A noter que le E-Challenge de la FFTIR, les challenges et tournois organisés par les départements devraient favoriser l'activité dans les clubs et la fidélisation des jeunes.

C'est le moment propice pour relancer ce dispositif qui démarrera le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Il se compose de 3 actions :

- Aide technique de la Ligue pour la création et le développement d'une Ecole de Tir, qui consiste à la formation d'une journée dans le club qui souhaite mettre en place une Ecole de Tir. Elle sera assurée par des membres de l'Equipe Technique de la Ligue, vers les clubs qui souhaitent s'engager dans ce projet.
- Aide pour la fourniture de documents de promotion
- Aide financière à hauteur de 7500€ au total aux clubs, à répartir suivant le nombre de tireurs qui auront participé au championnat de France des Ecoles de Tir. Cette aide sera mise au vote chaque année lors du Comité Directeur de la Ligue.

En complément à ce dispositif, la Ligue avec l'appui de la FFTIR, relance celui du « **Référent Entraînement Club** » qui vous avait été présenté avant la pandémie.

Aussi, dans le cadre du développement des disciplines et de leurs pratiques et surtout au niveau de la détection, la Fédération Française de Tir souhaite à nouveau que chaque club puisse avoir un « Référent Entraînement » sur les disciplines ISSF et Ecole de Tir.

Cette mesure revêt les objectifs suivants :

- Un suivi des compétiteurs du club, de leurs entraînements et des progrès réalisés
- Un recensement des tireurs ayant du potentiel et susceptibles d'intégrer les stages ou entraînements organisés par les Comités Départementaux, la Ligue et la FFTir.
- Etablir, (*par le biais du Référent Entraînement Club et avec l'aide du Responsable Entraînement Ligue*) un lien entre les entraîneurs du club et les entraîneurs de la Ligue



Le Référent Entraînement Club sera en contact régulier avec le Responsable Entraînement Ligue.

La création de ce réseau est de mailler le territoire grâce à des personnes ressources, de pouvoir transmettre et recevoir des informations rapidement et sûrement.

Vous trouverez en pièces jointes :

- La fiche de déclaration d'une Ecole de Tir « active »,
- La demande d'intervention de l'Equipe d'aide de la Ligue pour la création et le développement d'une Ecole de Tir
- Le coupon-réponse concernant la désignation du référent entraînement club.

Je vous adresse mes amitiés sportives,

Michel BACZYK  
Président de la ligue régionale de tir  
Nord/Pas-de-Calais

- PJ : - La fiche de déclaration d'une Ecole de Tir « active »
- La demande d'intervention de l'équipe d'aide de la Ligue
  - Le coupon-réponse « Référent Entraînement Club »

Ces documents sont à renvoyer à Annie DELANGHE par email : [delanghe-annie@sfr.fr](mailto:delanghe-annie@sfr.fr) ou par courrier postal au siège de la Ligue.